



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Délégation de fonctions et de signature**  
**à Monsieur Christian PONSONNAILLE,**  
**Conseiller délégué au Maire**

Le maire de Lentilly,  
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,  
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,  
Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,  
Considérant que monsieur Christian PONSONNAILLE exerce les fonctions de Conseiller délégué au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

**ARRETE**

**Article 1 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions.**

**Domaine du commerce et des marchés forains**

Développer une politique commerciale en direction de l'artisanat, du commerce sédentaire et non sédentaire :

- ✓ Créer les conditions économiques et un environnement favorables au commerce :
  - Autorisations d'occupation commerciale du domaine public : terrasses, pré-enseignes, enseignes, accessoires et publicité (autorisations et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE))
  - Affichages publicitaires permanents
  - Concessions d'occupation du domaine public: kiosques...
  - Transferts de débits de tabac et de boisson
  - Ventes en liquidation et au déballage
- ✓ Lutter contre la vacance commerciale et maintenir la mixité commerciale :
  - Identification et renforcement des pôles commerciaux de quartier
- ✓ Prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public
- ✓ Renforcer l'attractivité commerciale de la ville et accompagner les mutations :
  - Autorisations d'installation sur le domaine public (commerce non sédentaire)
  - Actions de promotion de la politique commerciale

- Relations partenariales avec les associations de commerçants et les chambres consulaires (des métiers et du commerce)
- Activité commerciale sur les marchés, autorisations de vente
- Permis de stationnement : marchés, brocantes, cirques, vogues, fêtes foraines, foires...

### **Domaine de l'informatique**

- ✓ Assurer le suivi du marché d'infogérance
- ✓ Assurer les relations avec le prestataire en charge de l'informatique aux écoles publiques
- ✓ Assurer la gestion du parc informatique (PC, licences, etc.)
- ✓ Assurer le suivi des contrats téléphoniques et de fournitures internet
- ✓ Gérer les demandes d'installation d'antennes relais
- ✓ Gérer les relations avec les fournisseurs d'accès téléphonique

En outre, en cas d'empêchement du Maire, monsieur Christian PONSONNAILLE représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

### **Article 2 : Délégation de signature**

Monsieur Christian PONSONNAILLE reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur Christian PONSONNAILLE est autorisé à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire dans la limite du budget alloué annuellement à ses délégations.

### **Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.**

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à monsieur Christian PONSONNAILLE.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

### **Article 4 : Modalités d'application.**

Tous documents signés par monsieur Christian PONSONNAILLE dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« Le Conseiller délégué, Christian PONSONNAILLE »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,  
**Eric POLNY**

Notifié à l'intéressé

Le 21/06/2026

